

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mil quinze le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, GARCON Jean-Paul, TALLEC Christa, adjoints, BESNARD Jacques, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie.

Etaient absentes : MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle, BARIOU Marie-Noëlle.

Date de convocation : **31 mars 2015**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : 12

Votants : 13

Sylvie MAILLARD a été élue secrétaire de séance

N° : 2015 – 17

Thème : *Décision budgétaire*

Objet : Affectation du résultat : Commune 2015

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2014, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 90 151.21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2015, la somme de 90 151.21 €.

N° : 2015 - 18

Thème : *Décision budgétaire*

Objet : Affectation du résultat : Assainissement 2015

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2014, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 16 463.49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2015, la somme de 16 463.49 €.

N° : 2015 - 19

Thème : *Décision budgétaire*

Objet : Affectation du résultat : lotissement les Korrigans 2015

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2014, le lotissement les Korrigans dégage un déficit de fonctionnement de 2 499.56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement de l'exercice 2015, la somme de 2 499.56 €.

N° : 2015 - 20

Thème : *Décision budgétaire*

Objet : Affectation du résultat SPANC 2015

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2014, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 2 007.93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2015, la somme de 2 007.93 €.

N° : 2015 - 21

Thème : *Acquisitions*

Objet : Acquisition de parcelles – C415 / ZD5

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'acquérir deux parcelles cadastrées C415 (6 338 m²) et ZD 5 (2 601 m²) appartenant à Monsieur MENEGENT Michel et Madame MENEGENT Edith dans le cadre d'une préservation des espaces boisés et des landes. Monsieur le Maire indique au conseil que la parcelle C415 pourrait être acquise au prix de 2 000 € et la parcelle ZD 5 au prix de 500 €.

Après en avoir décidé le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée C415 (6 338 m²) appartenant à Monsieur MENEGENT Michel et Madame MENEGENT Edith pour un montant de 2 000 €,
- décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZD 5 (2 601 m²) appartenant à

Monsieur MENEAGENT Michel et Madame MENEAGENT Edith pour un montant de 500 €,

- choisit Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT pour la rédaction des actes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

N° : 2015 - 22

Thème : Acquisitions

Objet : Acquisition de la parcelle AB 86

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'acquérir une parcelle cadastrée AB 86 (1 174 m²) appartenant à Monsieur GRIGNON Pierrick afin de constituer des réserves foncières dans le cadre d'une future urbanisation. Monsieur le Maire indique au conseil que la parcelle AB 86 pourrait être acquise au prix de 6.50 € le m².

Après en avoir décidé le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AB 86 (1 174 m²) appartenant à Monsieur GRIGNON Pierrick au prix de 6.50 € le m²,
- choisit Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT pour la rédaction de l'acte,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

N° : 2015 - 23

Thème : Acquisitions

Objet : Acquisition de la parcelle AB 87

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'acquérir une parcelle cadastrée AB 87 (572 m²) appartenant à Madame MOINERIE Maryvonne afin de constituer des réserves foncières dans le cadre d'une future urbanisation. Monsieur le Maire indique au conseil que la parcelle AB 87 pourrait être acquise au prix de 6.50 € le m².

Après en avoir décidé le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AB 87 (572 m²) appartenant Madame MOINERIE Maryvonne au prix de 6.50 € le m²,
- choisit Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT pour la rédaction de l'acte,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Délibérations 2015 -17 à 2015 - 23

MINIER Marcel

TROCHU Pierre

MORICE Anne-Marie

GARCON Jean-Paul

TALLEC Christa

BESNARD Jacques

CHARPENTIER Jocelyne

BRIAND Claude

POIRIER Jean-Luc

CARRISSANT Pierrick

LE VAILLANT Nicolas

FORTIN Marcel

MOYNAT DANET Isabelle

MAILLARD Sylvie

BARIOU Marie-Noëlle
